



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 9 - Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon OGF - Rapport annuel 2017

**Délégation de service public
Crématorium de Besançon OGF
Rapport annuel 2017**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable
Commission n° 2	19/10/2018	Pour information

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du crématorium à la société ATRIUM, filiale du groupe SAUR, via un contrat de Délégation de Service Public.

Le 1^{er} avril 2016, la Société OGF, premier opérateur funéraire de France, a racheté l'intégralité des parts de la société ATRIUM au groupe SAUR. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016.

Les engagements contractuels qui liaient la Société ATRIUM et le groupe SAUR à la Ville de Besançon ont été intégralement repris par OGF. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

En 2017, la société OGF a souhaité reprendre à son nom (en lieu et place du nom « ATRIUM ») le contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 7 décembre 2017.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie à un délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des opérations liées à la crémation de personnes décédées, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Besançon- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire- la gestion des salles- la gestion, l'entretien, le maintien aux normes des installations techniques
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 - Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans
Coordonnées du délégataire	OGF 31 rue de Cambrai - 75 PARIS
Interlocuteurs	Président : Philippe LEROUGE Responsables de la délégation : Directeur Secteur Opérationnel : Laurent BLANCHARD Responsable du Crématorium : Virginie FORTIN

2. Rapport d'activité

2.1 La crémation à Besançon.

Le nombre de crémations est de 800, dont 755 crémations adulte, soit une hausse de 8,25 % par rapport à 2016. Cette hausse suit la tendance d'augmentation des décès en 2017 (+ 55, + 2,45 %) et de l'évolution des pratiques de rites funéraires. Par ailleurs, la fermeture du site de Lons-le-Saunier pendant 4 semaines a pu contribuer à une meilleure activité sur Besançon.

	2013	2014	2015	2016	2017	VARIATION 2016/2017
Crémations adulte	642	615	706	668	755	+ 9,47 %
Crémations enfant	11	6	5	11	12	
Crémations gratuites	5	6	6	5	8	
Crémations suite exhumations	7	13	44	34	11	
Pièces anatomiques	21	18	22	21	14	
Total	686	658	783	739	800	+ 8,25 %

Les crémations proviennent d'opérateurs funéraires situés principalement dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône. Les opérateurs bisontins représentent près de 60 % des apports.

Répartition des crémations par entreprise funéraire et origine géographique

Entreprises	CP	Villes	Total 2016	Total 2017
OGF	25000	Besançon	240	311
PF Bisontines	25000	Besançon	46	41
PF Roc Eclerc	25000	Besançon	87	80
<i>Sous-total entreprises de Besançon</i>			323	432
PF Intercom.	25300	Pontarlier	19	15
PF Clouzot	25000	Ecole Valentin	22	32
PF Grosso	25500	Morteau	17	15
PF Cuche	25360	Baume-les-Dames	33	37
PF Picard	70000	Echenoz	57	41
PF Jeanmougin	70000	Vesoul	78	70
PF Broggi de Sequanie	70160 70170	Amance Port-sur-Saône	30	34
PF Bougaud	70230	Montbozon	14	20
PF Viscontin	25250	<i>L'Isle-sur-le-Doubs</i>		28
<i>Sous-total entreprises hors Besançon</i>			214	292
Total			643	724

2.2 La crémation dans la région

Cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne, Besançon, Dole, Héricourt et Lons-le-Saunier. Ils ont réalisé en 2017 un total de 4 907 crémations, soit une hausse d'activité de + 3,83 %, en lien avec les tendances nationales. Les deux sites d'Avanne et du quartier Saint-Claude à Besançon sont très proches géographiquement, et couvrent majoritairement le secteur grand bisontin. Ces deux sites sont gérés par OGF.

L'activité en Franche-Comté se répartit de la façon suivante :

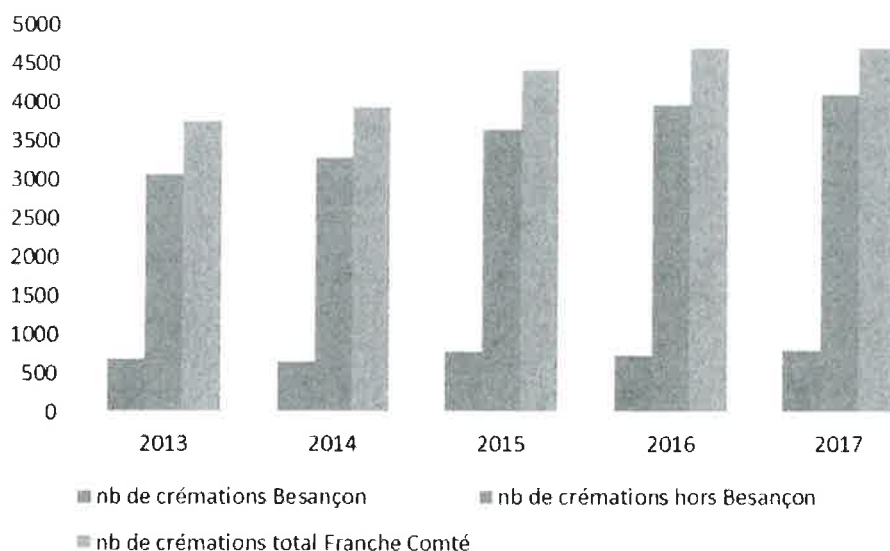
Activité réalisée par les crématoriums - Années 2013 à 2017

Crématoriums Hors Besançon	2013	2014	2015	2016	2017
Avanne	861	1 083	925	1 003	1 098
Dole		22	418	432	486
Lons-le-Saunier*	860	821	731	794	773
Héricourt**	1 352	1 363	1 591	1 751	1 750
Total	3 073	3 289	3 665	3 980	4 107
Besançon	686	658	765	739	800
TOTAL	3 759	3 947	4 430	4 719	4 907
Variation en nombre	108	188	483	289	188
Variation en %	2,95 %	5,0	12,23 %	6,52 %	3,83 %

*Fermeture 4 semaines

**Pas de données transmises pour 2017 (estimation identique à 2017).

Soit l'évolution suivante depuis 2013 :



En 2017, le Crématorium de Besançon représente 16 % de l'activité sur la Franche-Comté.

A titre d'information, les données quantitatives pour les villes de Dijon et Chalon-sur-Saône sont les suivantes :

Crématoriums	2013	2014	2015	2016	2017
Chalon-sur-Saône	930	876	911	939	943
Dijon	1 871	1 803	1 865	1 930	2 155

A noter que le crématorium de Dijon Métropole est géré par OGF.

2.3 Eléments d'analyse de la qualité de service

Avis des usagers

2017 étant une année de transition Atrium/OGF, il n'a pas été mis en place de questionnaires de satisfaction. Les enquêtes de satisfaction auprès de chaque famille ainsi qu'un «livre d'appréciations portant sur le service apporté au crématorium» sont mis de nouveau en place depuis début 2018.

Le crématorium a organisé le samedi 14 octobre 2017, une matinée du souvenir : «le temps de mémoire».

Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Fonctionnement et amélioration du service

En janvier 2016, le renouvellement de l'habilitation a été acté pour une durée de 6 ans.

Les agents du crématorium sont régulièrement sensibilisés à une démarche de développement durable, toujours plus respectueuse de l'environnement.

Les déchets métalliques sont triés et valorisés par une société habilitée. La rétribution issue de cette valorisation est intégralement reversée selon le choix de la collectivité. Pour 2017, la somme de 15 341,66 € est dédiée à la prise en charge des obsèques des Personnes Dépourvues de Ressources Suffisantes (PDRS).

Espace de convivialité

En 2017, la salle de convivialité a été réservée 12 fois en l'absence de crémation et 61 fois à l'issue d'une crémation.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Effectifs

Le crématorium de Besançon dépend d'un Directeur Secteur Opérationnel de la Région Rhône-Alpes/Bourgogne/Franche-Comté.

L'effectif est composé de deux agents : un responsable de site et un agent d'exploitation funéraire. Tous deux ont une habilitation d'assistant funéraire de niveau IV.

Ces agents sont polyvalents. Ils effectuent les tâches administratives, accueillent les familles et les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, conduisent le four de crémation...

La continuité du service est assurée par la mise à disposition de personnel OGF depuis d'autres sites, en particulier pendant des périodes de congés et d'arrêt maladie.

3.2 Horaires

Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Ils restent inchangés.

Le crématorium est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h,
- le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30. Des crémations sont programmées également le samedi après-midi sur demande.

Une permanence téléphonique est assurée au crématorium ainsi qu'une astreinte téléphonique de 18 h à 22 h en semaine et de 9 h à 20 h le week-end.

3.3 Tarifs

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, les tarifs ont été votés par le Conseil Municipal du 7 décembre 2016 pour l'année civile 2017. A titre d'information, le tarif pour une crémation adulte est de 501,19 € TTC (506,60 € TTC en 2016).

Pour rappel, la taxe de crémation facturée aux familles et reversée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium était de 42,30 € en 2017.

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, une taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

3.4 Rapport technique

Le contrôle de conformité des équipements et sécurités de l'appareil de crémation a été réalisé le 03/08/2017. Pour le contrôle des rejets atmosphériques, le dernier réalisé date du 3 août 2017. Les rapports ont été transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

Deux entretiens de maintenance des équipements (maintenance préventive et curative) sont effectués. La principale intervention en 2017 a consisté au re-briquetage du mur droit de l'appareil de crémation en décembre 2017 (arrêt d'une journée).

4. Les comptes de la délégation

Premier opérateur français, le groupe OGF est en charge de 78 crématoriums (dont 6 en construction), c'est-à-dire la moitié du parc français privé. Fort de 6 400 collaborateurs, il gère un chiffre d'affaires de 630 M€ pour l'ensemble de ses activités funéraires. Comme l'an dernier, les comptes annuels de la société ATRIUM, dédiée au secteur de la crémation, traduisent une fragilité financière issue des nombreux investissements portés par la société, et du délai (plusieurs années) de retour sur investissement.

4.1 Concession Besançon

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

En K€	2017	2016	2015
Résultat net	- 119	- 163	- 182
Chiffre d'affaires	327	297	314
Masse salariale	100	121	106
Frais financiers/emprunt	36	48	42
Amortissements	156	158	214

La concession enregistre un nouveau déficit en 2017, d'un montant de 119 K€. Comme les années précédentes, le chiffre ne suffit pas à couvrir les charges d'exploitation (fluides, entretien, masse salariale, frais financiers et amortissements). La rénovation du crématorium en 2014-2015 prend une part importante dans les charges annuelles via les amortissements et les intérêts des emprunts.

4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour substituer OGF à ATRIUM dans le contrat de DSP. Cet avenant est signé.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a versé une redevance d'occupation de 22 K€ à la Ville de Besançon au titre de l'année 2017.

OGF a facturé à la Ville de Besançon les coûts de crémations après exhumations (501 € TTC en 2017).

Conclusion

La qualité du service est reconnue et appréciée. Le niveau d'activité est à surveiller. Les déficits financiers successifs ne remettent pas en cause le travail d'OGF et la continuité du service à Besançon.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par le groupe OGF, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité